

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 juin 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 027-3911/18/BM

■ Attribution d'une subvention à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) pour l'organisation de l'Ecole d'Été 2018 sur les objectifs du Développement Durable - Approbation d'une convention MET 18/6999/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Les Objectifs de développement durable (ODD), sont un appel mondial à agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité. Adoptés le 25 septembre 2015 par l'assemblée générale des Nations-Unies, ils se déclinent en 17 priorités à l'horizon 2030.

Devant l'immensité des défis économiques, sociaux et environnementaux qui caractérise l'état de la planète aujourd'hui, les communautés scientifiques et universitaires du Nord et du Sud ont un rôle spécifique à jouer par leur contribution aux avancées mondiales de la connaissance et à la promotion de recherches utiles pour atteindre ces ODD.

Forts de la présence sur le territoire d'un très important réseau d'expertise académique et professionnel, Aix-Marseille Université (AMU), l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et l'Agence Française de Développement (AFD) ont initié en 2016, sous le label du « campus international pour le développement », un programme inédit d'écoles d'été sur le rôle des scientifiques et la contribution de la science à la mise en œuvre des ODD. Cette dynamique fédératrice fait appel à toutes les compétences du territoire (académiques, société civile, monde économique...).

La première école d'été a été soutenue à hauteur de 20 000 euros par la délibération ECO 019-340/16/BM votée le 30 juin 2016 par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

L'originalité de cette seconde école d'été de très haut niveau, tant pour les intervenants que les participants en provenance du Nord et du Sud, est de s'adresser conjointement à des scientifiques (chercheurs, enseignants-chercheurs, responsables d'unité, doctorants, post-doctorants...) et à des acteurs de la mise en œuvre des ODD (décideurs, cadres d'institutions locales, nationales et

Signé le 28 Juin 2018

Reçu au Contrôle de légalité le 25 juillet 2018

internationales, de ministères, d'ONG, d'entreprises...) mobilisés pour contribuer à la réalisation de l'Agenda 2030 au bénéfice des générations futures.

Première en son genre au niveau international, cette école d'été s'adresse aux scientifiques, chercheurs, enseignants-chercheurs, cadres de ministères, d'administrations et d'entreprises, représentants d'agences ONUiennes, responsables d'ONG, doctorants et post-doctorants mobilisés pour partager en mode pluridisciplinaire les avancées scientifiques et les enjeux de mise en œuvre des ODD. Cette dynamique ambitieuse permettra aux participants de :

- Comprendre et questionner des enjeux universels en mobilisant savoirs et scientifiques (des idées et des hommes) d'Afrique, de Méditerranée et d'Europe,
- Bénéficier d'une formation sélective et inédite donnant lieu à une attestation,
- Participer à un enseignement de très haut niveau,
- Rencontrer, partager et apprendre des intervenants internationaux (scientifiques et acteurs du développement - responsables politiques, d'ONG et d'entreprises...).

La deuxième école d'été des ODD aura lieu du 2 au 7 juillet 2018. Elle accueillera 180 auditeurs à Marseille. Elle sera centrée sur l'ODD 13, relatif à la lutte contre les changements climatiques, et ses liens avec les autres ODD :

- La santé publique, les questions de risques épidémiologiques, de maladies émergentes, et les modalités d'organisation des systèmes sanitaires.
- La ressource en eau à travers la modification du cycle hydrologique, la dégradation de l'accès à la ressource, et les modalités de gouvernance pour une gestion durable.
- L'espace méditerranéen et la problématique des différentes échelles de gouvernance face, notamment, à l'évolution des aléas climatiques et des risques naturels, ainsi qu'au défi de l'urbanisation durable.

Vecteur de visibilité pour la Métropole et d'effets levier, cette seconde école d'été permet de favoriser l'articulation entre l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation en tant qu'instrument privilégié de co-développement, notamment en Méditerranée.

Le budget prévisionnel 2018 du projet est constitué sur la base suivante pour un montant global de 155 000 euros :

- Etat :	50 000 euros
- Région PACA :	50 000 euros
- Conseil Départemental13 :	30 000 euros
- Métropole Aix-Marseille-Provence :	20 000 euros
- Autre ressources :	5 000 euros

Il est proposé au Bureau de la Métropole d'approuver la convention pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 12 000 euros relative à l'organisation de la seconde école d'été sur les Objectifs du Développement Durable porté par l'IRD.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 25 juillet 2018

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république.
- La délibération HN009-11/16/CC du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au bureau de la Métropole Aix-Marseille Provence ;
- La délibération n°HN 021-049/16CM du 7 avril 2016 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'approbation du Règlement budgétaire et financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt scientifique, économique de cette seconde école d'été des Objectifs du Développement Durable porté par l'IRD en matière d'attractivité, de promotion de l'activité scientifique, et de développement de partenariats scientifiques.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant de 12 000 euros à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) pour l'organisation de la seconde école d'été sur les Objectifs du Développement Durable.

Article 2 :

Est approuvée la convention financière, ci-annexée conclue avec l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD).

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous documents y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018 de la Métropole Aix-Marseille-Provence sous politique B360 – chapitre 65 – nature 65738.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Enseignement supérieur, Recherche et
Santé

Frédéric COLLART

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 25 juillet 2018